

MAISON DÉPARTEMENTALE DES COMITÉS SPORTIFS



Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Tél. : 01 69 23 44 00

Sommaire

Édito	p. 3
Qui sommes-nous ?	p. 4
Des espaces et des services à votre disposition	p. 5
Comment réserver une salle ?	p. 6
Le Centre de Ressources	p. 7
Infos pratiques	p. 8



Accueillir le mouvement sportif et associatif pour lui permettre, dans d'excellentes conditions, de définir, concevoir et mettre en place une politique de développement de la dynamique associative tout en lui proposant l'accès à des moyens techniques partagés (salles de réunion équipées, bureau de permanence associative, prêt de matériel audiovisuel, fonds documentaires, conseils en ingénierie de projet...).

Telle est la vocation de la toute nouvelle Maison Départementale des Comités Sportifs de l'Essonne (MDCS) qui a ouvert ses portes en 2010 et située aux abords du Parc de Villeroy à Mennecey.

Le Conseil général répond à l'exigence de mieux prendre en compte l'évolution du monde sportif et associatif et son rôle majeur dans la vie sociale essonniennne. Il dote ainsi le mouvement associatif et sportif d'un outil afin de lui permettre de définir, concevoir et mettre en place une politique de développement du sport et de la vie associative en Essonne.

L'équipement abrite dans ses locaux plusieurs comités départementaux dont le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne qui fait de la Maison départementale un véritable lieu de coordination des acteurs du sport sur le département au service d'un sport pour tous, durable et solidaire.



Jérôme Guedj
Président du Conseil général

Michel Pouzol
Vice-président en charge de la culture,
du sport, de la vie associative
et de la coopération décentralisée



Qui sommes-nous ?



La MDCS est animée par une équipe d'agents du Conseil général de l'Essonne mettant leurs compétences au service des associations essonniennes.

Cette équipe propose :

- suivi et aide aux partenaires conventionnés
- aide aux bénévoles et dirigeants de clubs sportifs dans leurs démarches administratives et leur développement
- conseil et écoute pour trouver des solutions

Les + Pour connaître les permanences des professionnels ressources, consultez mdcs.essonne.fr

La MDCS répond à la volonté du Conseil général de :

- mutualiser les compétences, les ressources et les moyens
- faciliter le travail quotidien des bénévoles des associations et de leurs salariés
- simplifier les relations avec les comités sportifs, les associations sportives, l'usager et le Conseil général dans le secteur du sport et de la vie associative
- développer un partenariat pérenne conforté par les conventions d'objectifs et de moyens
- mettre un accent tout particulier sur deux axes structurants de la politique publique départementale : la lutte contre les discriminations et le développement durable et solidaire
- mettre en œuvre les conditions d'animation de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature et du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature.

Ils nous ont rejoints !

- Badminton
- Baseball, softball et cricket
- Boxe anglaise
- Club omnisports
- Course d'orientation
- Danse
- CDOS
- Escrime
- Gymnastique sportive
- Gymnastique volontaire
- Handisport
- Jeu d'échecs
- Karaté et disciplines associées
- Lutte
- Muay Thai
- Natation
- Roller skating
- Sport adapté
- Savate Boxe française
- Sport travailliste
- Taekwondo
- Tennis de table
- Triathlon
- Volley-ball

Des espaces et des services à votre disposition

1 700 m² d'espaces fonctionnels



Équipement	Services	Capacité d'accueil
1 espace d'accueil et d'exposition	Modulable  	De 20 à 40 personnes
8 espaces de réunion	Modulables  	De 20 à 70 personnes
1 salle de conférence	 	Jusqu'à 150 personnes
3 salles de réunion	 	10 personnes

Les + Vidéoprojection, sonorisation, prise en charge de l'organisation d'événements (restauration et cocktail sous certaines conditions)

Comment réserver une salle ?

Tous les clubs affiliés peuvent solliciter la mise à disposition des salles de réunion par leur Comité sportif départemental.

Les étapes

- 1 En fin de saison sportive, **le club sportif adresse à son Comité départemental** :
 - le calendrier annuel de ses souhaits de réservation de la prochaine saison
 - une demande écrite pour des réservations ponctuelles peut toujours être formulée au cours de l'année
- 2 **Le Comité départemental contacte la MDCS** en remplissant une fiche de réservation, disponible sur **le site essonne.fr** (page de la MDCS) **ou par mail à mdcs@cg91.fr**
- 3 Le Comité départemental reçoit un accusé de réception transmis par la MDCS afin d'attester la prise en compte de la demande.
- 4 **Dans un délai de 10 jours ouvrables**, la MDCS fournit une réponse favorable ou défavorable, selon disponibilité des salles.

Les agents de la MDCS sont à votre disposition pour vous orienter vers la solution adaptée à vos besoins.

Les + Possibilité d'accès et de réservation pour les services institutionnels (demande écrite à Monsieur le Président du Conseil général)

Le Centre de Ressources

Le Centre de Ressources Départemental de la Vie Associative (CRDVA)



Associé au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), le Centre de Ressources Départemental est un outil d'aide au développement associatif. Vous pourrez y trouver :

- Des informations en lien avec votre activité
- Un fonds documentaire, des informations statutaires, une aide juridique, une mise en relation avec des partenaires spécialisés, un accès Internet, etc.
- Un conseil et un accompagnement dans vos démarches administratives, juridiques, comptables, l'emploi, la vie associative, etc.

Les + Le Centre de Ressources est ouvert à l'ensemble des bénévoles et salariés des associations essonniennes du lundi au vendredi et sur rendez-vous (Voir horaires d'ouverture page 8).

La MDCS vous accueille au sein d'un des centres de ressources départementaux. Vous pourrez notamment bénéficier des conseils et de l'expertise des agents du Service des Relations avec les Associations essonniennes.

Permanences : chaque lundi, de 14h30 à 19h30

Infos pratiques

Maison Départementale des Comités Sportifs de l'Essonne (MDCS)

Boulevard Charles de Gaulle

91540 MENNECY

Tél : 01 69 23 44 00 - Fax : 01 69 23 44 05

mdds@cg91.fr

<http://mdds.essonne.fr>

Horaires d'ouverture au public :

- Du lundi au vendredi

- 9h > 12h30 // 13h30 > 17h30

Réservation du lundi au dimanche

sur le site essonne.fr (page de la MDCS)

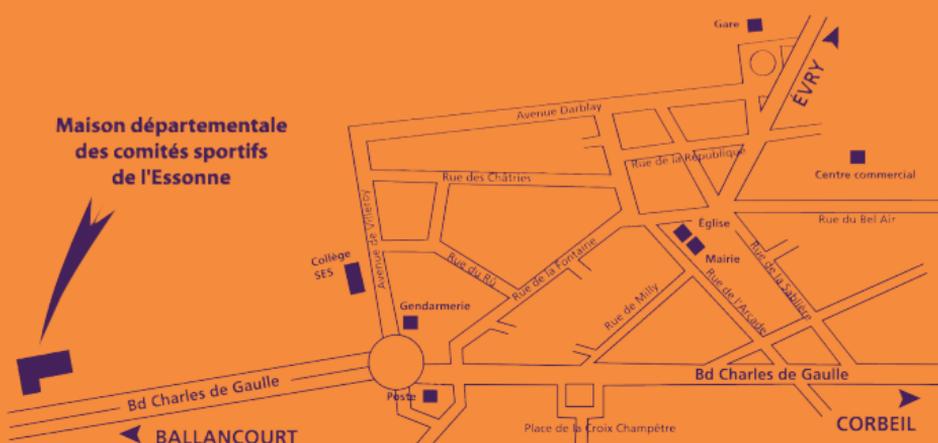
ou par mail à : mdds@cg91.fr

Accès

À 40 Kms de Paris - Accès par A6 ou RN191

RER D - Gare de MenneCY

Stationnement à proximité



La MDCS est un équipement
de la Direction des Sports de la Jeunesse
et de la Vie Associative (DSJVA)

Conseil général de l'Essonne

Hôtel du Département

Boulevard de France

91012 Évry Cedex

Tél : 01 60 91 91 91 - Fax : 01 60 91 91 77

contact@essonne.fr

<http://mdds.essonne.fr>